

L'Europe, un outil de développement pour les petites villes ? Quel avenir pour les fonds structurels européens après 2006 ?

Colloque national organisé par l'APVF en partenariat avec l'AFCCRE

Toulouse, le 7 juillet 2006

Déclaration finale

L'Association des Petites Villes de France (APVF), que préside Martin MALVY, ancien Ministre, Président du Conseil Régional de Midi Pyrénées, et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), que préside Louis LE PENSEC, ancien Ministre, Sénateur, Vice-Président du Conseil Général du Finistère, ont organisé en partenariat un colloque national à Toulouse le 7 juillet 2006 sur « L'Europe, un outil de développement pour les petites villes ? Quel avenir pour les fonds structurels européens après 2006 ? » auquel ont participé des élus de l'ensemble du territoire, des parlementaires français et européens ainsi que des représentants de la Commission européenne et de l'Etat.

A l'issue des travaux, les participants ont adopté la déclaration suivante.

- 1) Les petites villes françaises sont au cœur des dynamiques de développement local. Elles contribuent à l'objectif de cohésion territoriale, l'un des piliers du projet politique européen. A ce titre, elles ont bénéficié depuis plus de vingt ans de la politique européenne de cohésion économique et sociale et elles reconnaissent la valeur ajoutée que les Fonds structurels européens ont apportée aux territoires français.
- 2) Les participants prennent acte, non sans inquiétude, de l'orientation de la future programmation 2007-2013 des Fonds structurels européens vers les priorités issues de la Stratégie de Lisbonne, et sont conscients des conséquences pratiques qui seront engendrées par la mise en oeuvre des programmes : fin du zonage et concentration thématique des financements, notamment de l'Objectif « Compétitivité régionale et Emploi » sur un nombre resserré de priorités, tels que la compétitivité, l'innovation et l'emploi.

- 3) Dans cet esprit, ils souhaitent réaffirmer le rôle majeur que peuvent jouer les petites villes dans la réalisation de ces objectifs. Le rapport Wim KOK, publié fin 2004, sur la révision à mi-parcours de la Stratégie de Lisbonne, a souligné, en effet, les limites des démarches d'innovation et de compétitivité lorsqu'elles ne sont pas déclinées au niveau territorial pertinent.
- 4) C'est pourquoi les participants souhaitent alerter les autorités nationales et européennes sur le danger que constitue le ciblage trop exclusif de la future programmation des Fonds structurels sur des dispositifs nationaux, du type « Pôles de compétitivité » et « Plan de cohésion sociale », sans que soit soutenues des démarches plus bénéfiques à l'ensemble des territoires, à l'image, à titre d'exemple, de la politique des systèmes productifs locaux. L'innovation doit en effet pouvoir être déclinée à toutes les échelles territoriales, dans des complémentarités intelligentes avec l'ensemble des acteurs publics et privés contribuant au développement local et à l'emploi. Elle doit également être appréciée d'une façon large en incluant également, au delà des aspects technologiques, les modes organisationnels au bénéfice en particulier des politiques territoriales d'emploi.
- 5) C'est la raison pour laquelle les participants expriment leur plus vive inquiétude sur les possibilités offertes aux petites villes et à leurs territoires de s'insérer dans la future programmation des Fonds structurels européens, alors que le quatrième rapport d'étape sur la cohésion publié en juin 2006 a souligné leur rôle majeur dans la Stratégie de Lisbonne. Cette situation est d'autant plus préjudiciable pour le développement du territoire français, que la mise en œuvre du pilier développement rural de la Politique Agricole Commune en France laissera peu de place aux projets débordant le cadre strictement agricole.
- 6) Sans remettre en cause la pertinence et la réelle valeur ajoutée communautaire de la Stratégie de Lisbonne, les participants regrettent toutefois que la même attention, malgré les discours de principe, n'ait pas été accordée aux principes et objectifs du développement durable, tels qu'énoncés dans la Stratégie de Göteborg de 2001, qui vient d'être révisée. Les participants rappellent que la programmation des Fonds structurels a vocation à traduire, en stratégie opérationnelle, le concept du développement durable, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, et notamment les petites villes.
- 7) A ce propos, les participants estiment très insuffisants l'association des petites villes à l'exercice de réflexion stratégique qui a précédé l'élaboration des programmes opérationnels. Il en est de même de la consultation relative aux plans nationaux de réforme, destinés à donner un contenu opérationnel à la Stratégie de Lisbonne. Cette question renvoie d'ailleurs à celle plus large du rôle des collectivités territoriales dans la définition et la gestion de la programmation. Sur ce point particulier lié à la gouvernance des Fonds, ils rappellent les positions de l'APVF et de l'AFCCRE qui, dans leur contribution sur le CRSN, se sont prononcées pour

un transfert de l'autorité de gestion vers les Conseils régionaux qui en feraient la demande.

- 8) Les participants estiment ainsi que les choix stratégiques du Gouvernement exprimés lors du Comité Interministériel à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires (CIACT) du 6 mars, ont marqué un retour en arrière certain en terme de décentralisation en maintenant la gestion par l'Etat des programmes financés par les Fonds structurels européens. En restant sourd aux revendications convergentes des Associations d'élus, le Gouvernement a considérablement affaibli le dialogue territorial, facteur déterminant de l'efficacité de la programmation. Qui plus est, il s'est inscrit à rebours des recommandations du troisième rapport sur la cohésion (février 2004) qui a sans ambiguïté mis l'accent sur la nécessité de décentraliser au maximum les dispositifs de gestion des fonds structurels en direction des autorités locales et régionales, les plus à même de mettre en adéquation les moyens financiers avec les besoins des territoires.
Sur la base du constat de l'insuffisance du dialogue entre l'Etat et les collectivités locales, les participants regrettent l'absence d'un cadre pertinent d'analyse et de négociation. Ils se prononcent dès lors pour la mise en place d'un comité consultatif national sur les questions européennes.
- 9) Ils souhaitent dès lors que le partenariat régional qui doit présider à la rédaction des programmes opérationnels soit plus attentif aux stratégies des petites villes, et demandent à cet effet que le dispositif mis en place pour la gestion des programmes propose un mécanisme adapté en la matière.
- 10) Les petites villes ont une vocation naturelle à être, en France, les acteurs d'un développement économique conciliant compétitivité, innovation, développement durable et développement équilibré du territoire, et ce d'autant plus que des démarches pertinentes sont déjà en place (pays, agglomérations, réseaux de villes...). Elles ont dans ce sens formulé des propositions concrètes qui doivent utilement nourrir les réflexions régionales et la gestion des programmes financés par les Fonds structurels européens pour la période 2007-2013.